

L'organisation des départements médico-universitaires : concilier proximité et stratégie dans une dynamique d'équipe

Les DMU sont avant tout des **équipes de services liées entre elles**, qui travaillent à assurer chaque jour le meilleur soin et la recherche la plus pertinente pour les patients, et l'enseignement le plus adapté pour les jeunes professionnels. L'organisation plus participative des DMU doit favoriser les remontées du terrain pour impulser la stratégie.



Les DMU sont aussi des équipes qui travaillent au quotidien avec des **partenaires extérieurs**, professionnels de santé et établissements, en premier lieu **l'université**. Avec eux, les DMU doivent réfléchir à la structuration des soins et de la recherche sur le territoire, pour répondre aux nouveaux défis du soin. Pour cela, **un projet de DMU sur quatre ans est proposé par le directeur médical**, en cohérence avec les objectifs du GHU et de l'AP-HP.



La place des **chefs de service**, des **cadres de proximité** et des **cadres supérieurs de santé** est réaffirmée comme animateurs au quotidien de la vie des services, et parties prenantes de la stratégie globale. Ils pourront ainsi se voir confier des missions spécifiques au sein du comité exécutif de DMU.



Dans chaque DMU, un **comité exécutif** est constitué. Il s'agit d'une petite équipe d'une dizaine de personnes qui soutient le directeur médical de DMU dans la conduite des projets, pour favoriser la collégialité dans les prises de décision. La composition de cette équipe vise la parité femmes-hommes et intègre à la fois des professionnels paramédicaux et des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires. Elle comprend notamment un responsable « recherche » et un responsable « enseignement ».



Le **Directeur médical de DMU**, chargé du pilotage de cet ensemble, est nommé pour quatre ans sur la base d'un projet de DMU présenté aux professionnels et évalué au niveau du groupe hospitalo-universitaire (GHU). Il est épaulé par un **cadre paramédical de DMU** et un **cadre administratif de DMU**, ainsi que par un **directeur référent** issu de l'équipe de direction du GHU.



Conseil de DMU

Le **Conseil de DMU** a une composition large pour associer le plus de personnels possible. Il est également ouvert à des représentants d'utilisateurs et des structures partenaires. Il permet l'échange d'informations et l'expression de chacun sur le projet de DMU et l'avancée de tous les chantiers. Il se réunit au moins une fois par an.

Bureau de DMU

Le **Bureau de DMU** est le lieu de concertation sur le fonctionnement du DMU. Il est force de proposition et de suivi de l'application du projet. Il comprend à minima l'ensemble des chefs de service, des responsables d'unité fonctionnelle de DMU et des cadres supérieurs de santé, ainsi que le directeur référent du DMU. Il se réunit une fois par mois.